se au plein

Jeunesse au Plein Air **rapport moral · rapport d'activité · rapport financier**

esse au Pla

Achetez
la Carte Postale
et la Statuette
"le Petit Poulbot"
poulbot
au profit des Colonies de Vacances
FÉDÉRATION NATIONALE DES ŒUVRES LAÏQUES
DE VACANCES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS
29, RUE D'ULM . PARIS 5e
Affiche exonérée du droit de timbre (MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE)

RAPPORT MORAL

*

RAPPORT MORAL

*

En dépit d'un contexte sanitaire difficile et d'un travail majoritairement réalisé en distanciel, la JPA met a su maintenir l'action de plaidoyer à un haut niveau dans un contexte où le rôle des ACM est criant.

*

De nombreux événements ont ponctué l'année 2020 (en distanciel évidemment) nous permettant de nouer des contacts avec de nouveaux partenaires ou de défricher des thématiques jusqu'ici inédites (CSE par exemple). Notre présence constante auprès des pouvoirs publics et des parlementaires afin de défendre l'éducation populaire et plus largement les accueils collectifs des mineurs sur des sujets comme celui de l'animation volontaire a permis de réaffirmer la place qui doit être la nôtre. Tout ceci se faisant, bien entendu, en concertation avec nos membres confédérés.

Nous nous devons de convaincre de l'importance des accueils collectifs des mineurs, à travers des organisations mobilisées sur le projet de la confédération et une confédération représentée sur le territoire. Le maillage territorial est une base fondamentale de notre confédération. Il est source de partenariats territoriaux solides que nous voulons élargir et intensifier. C'est pourquoi, je rencontre les membres de la confédération. J'aurai très prochainement échangé avec la totalité des organisations nationales et participé à plusieurs conseils d'administration des Comités départementaux. J'ai également rencontré des partenaires ou des interlocuteurs avec lesquels il pourrait se créer ou existent déjà de grands développements, le RFVE, ANCAV S-C, CNAF, CFDT, ANCV, Hexopée, ESPER, l'ANCV. Il nous faut continuer à élargir notre plaidoyer sur l'importance des loisirs et vacances collectives. Ne peut-on pas regarder les accueils collectifs de mineurs comme un outil éducatif, social et de prévention intervenant durant l'enfance ?

NOUS NOUS DEVONS DE CONVAINCRE DE L'IMPORTANCE DES ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS

Notre objectif politique est de créer un consensus, afin de permettre à chaque enfant de partir en séjour avant la fin de sa scolarité.

Parallèlement, la JPA met en œuvre les décisions et orientations prises lors de notre AG de décembre 2020, à savoir :

- L'organisation d'un congrès, vu comme une étape nécessaire pour évaluer la conduite du plan d'actions établis à partir des orientations du projet confédéral 2018-2023. Nous avons lancé un débat autour des orientations de ce congrès dès le mois de janvier avec pour résultat, une note partagée définissant nos priorités.
- La stabilisation des statuts de la JPA et de ceux des comités départementaux afin de simplifier notre fonctionnement et de pouvoir ouvrir notre structure à un cercle plus large de partenaires et d'adhérents.
- Le déménagement de la JPA , les locaux du 21 rue d'Artois vont être mis en location. Le siège de notre confédération devrait se retrouver dans le 20e arrondissement de Paris.
- Renforcement de notre modèle économique pour assurer notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, par une montée en puissance du mécénat et de l'appel à la générosité. Cela passe également par l'activation des réserves provenant des cessions d'actifs non

stratégiques opérées précédemment. Une partie de ces réserves permettra la mise en oeuvre de notre fonds de dotation. Le comité d'investissement du fonds de dotation Partir et Devenir pourra formuler des orientations d'investissement immédiatement.

Plaidoyer, aides, animation du réseau, communication, expertise juridique, appel à la générosité et mécénat sont des fonctions qui doivent s'articuler au service de notre projet d'ici les trois ans à venir :

Notre ambition est de favoriser le départ en colos : passer de un à deux millions le nombre de départs. C'est ambitieux mais nous en sommes capables, tous ensemble, mobilisés.

Christian Dominé

Au terme de plus de huit années d'exercice de la fonction de Président de la Jeunesse au Plein Air, ce n'est pas sans émotion que l'on écrit ce rapport moral. Comme annoncé depuis 2019 en différentes occasions, ma fonction s'est achevée en décembre 2020. Depuis, un nouveau Président, Chrisitian Dominé, a pris le relais.

Cette année 2020 fut singulière, inhabituelle, anormale. Le monde associatif, comme tous les acteurs de la société, fut confronté à des périodes de confinement, à des contraintes de déplacements, à des restrictions diverses, à la fermeture des écoles, des espaces culturels et sportifs. Si le Covid 19, dans sa forme grave, a touché durement les personnes âgées et les adultes, ses effets ont bouleversé le quotidien des jeunes. La crise sanitaire a accru les inégalités et la précarité, limité les lieux de vie collective, impacté les apprentissages, affecté la santé psychique des enfants et des jeunes.

L'année 2020, comme une histoire qui se répète, a connu également des faits de violence et d'attentats abjects.

Dans ce contexte de fragilité et d'incertitude, les apports des accueils de loisirs et des séjours collectifs ont été primordiaux : ils répondaient à de nombreux enjeux sociaux et éducatifs.

Tout au long de l'année 2020, le rôle de la JPA fut essentiel. Le siège confédéral, les membres confédérés, les comités départementaux ont travaillé pour accueillir, en accueils de loisirs, les enfants de parents en première ligne lors du confinement ou mettre en place, bien qu'en urgence, des vacances apprenantes.

La JPA a créé des espaces de réflexion et d'action avec ses membres. Elle a accompagné les organisateurs en proposant une veille juridique, des fiches pratiques tout en relayant auprès de l'Etat leurs préoccupations. A travers la plate-forme, elle s'est investie auprès des familles pour accompagner le départ des enfants en colos apprenantes ou en séjour classique.

Ces actions ont été conduites avec le soutien accru de nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés : le MENJS, l'ANCV, les donateurs particuliers, la CASDEN. La crise sanitaire et économique a certes ralenti la recherche de mécènes au profit du Fonds de dotation de la JPA « Partir et Devenir », mais les contacts qui se nouent en ce moment laissent augurer des résultats encourageants.

Afin que les enfants accèdent aux espaces éducatifs, tels les ACM ou les classes de découvertes, la prise en compte par la puissance publique des associations et des organisateurs de séjours collectifs, notamment dans le cadre des vacances apprenantes, étaient nécessaires. Pour la JPA, les soutiens apportés constituent les premiers éléments d'une politique publique permettant la relance et la pérennisation obligée des ACM. C'est bien dans ce sens que notre confédération se mobilise auprès de l'Etat et des élus nationaux et territoriaux.

De cette difficile année 2020, nous retenons la nécessité de consolider les liens, fussent-ils à distance - entre tous les acteurs éducatifs : parents, enseignants, associations laïques, collectivités, organisateurs, syndicats, comités sociaux et économiques. Mieux accompagner les enfants, développer les solidarités, protéger les plus fragiles, faire société... n'est-ce pas là l'engagement permanent de la JPA ?

Jacques Durand

jeunesse au

jeunesse au plein air
ACHETEZ LES TIMBRES ET LES VIGNETTES
DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

*

Les ACM,
une réponse aux impacts
de la crise
Les actions de la JPA p8

p10 Colos apprenantes :
un ballon d'oxygène ?

Laïcité : p12
une question essentielle

p13 Modifications statutaires

Une saison 2020
très particulière p14

LES ACM, UNE RÉPONSE AUX IMPACTS DE LA CRISE LES ACTIONS DE LA JPA

*

Au-delà du nombre de morts liés à la pandémie, une telle crise, à la fois inimaginable et impensable il y a encore un an de cela (sauf peut-être dans des romans d'anticipation) a eu un fort impact sur la jeunesse. L'activité et la vie même de notre Confédération en a été impactée.

*

Selon un rapport fait au nom de la Commission d'enquête de décembre 2020, les jeunes n'ont pas été épargnés par le virus. Ils ont subi *« très fortement la précarisation économique, l'isolement et une série de ruptures scolaires, affectives, psychologiques ».*

Toujours selon ce document, les constats sont « alarmants » : plus de 50 % des jeunes sont inquiets pour leur santé mentale ; 30 % ont renoncé à l'accès aux soins ; un jeune sur six a arrêté ses études…

Toutefois, la JPA a su s'adapter. Elle a su réagir, en évitant de trop subir.

Passage en revue rapide de l'ensemble de nos actions au cours de l'année écoulée.

INTERPELER, MOBILISER, ACCOMPAGNER

La JPA a sensibilisé et informé les acteurs des loisirs. Elle a su se mobiliser avec son réseau notamment en participant à l'appel d'organisateurs et d'animateurs pour l'accueil des enfants des personnels en première ligne. La JPA a produit des outils de communication pour que chaque membre les diffuse.

Le service juridique de la JPA, si important voire essentiel, a été grandement mis à contribution. Il a élaboré et diffusé gratuitement et quotidiennement un bulletin de veille juridique et sanitaire, envoyé à l'ensemble des acteurs des Accueils Collectifs de Mineurs.

La JPA a encore participé à la campagne de sensibilisation et d'apprentissage des gestes barrières notamment en réalisant une fiche de recommandation à destination des personnes intervenants auprès des enfants (enseignants, animateurs et bénévoles de la réserve civique).

PRÉPARER L'APRÈS 1ER CONFINEMENT

La JPA, comme beaucoup (tous ?), a pensé, une fois le premier confinement terminé, que la crise était dernière nous ; que nous allions reprendre une vie « normale », une vie d'avant dans un « monde d'après » (c'était en 2020, c'était il y a un siècle, une éternité…). Notre confédération a naturellement contribué à préparer l'après confinement :

- inscription des missions d'animation et relais auprès de nos réseaux de la plateforme #Jeveuxaider.org. ;
- participation et contribution aux travaux pilotés par la DJEPVA sur les protocoles sanitaires, notamment pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement ;
- participation aux travaux sur les cahiers des charges du dispositif Vacances apprenantes, en réunissant l'ensemble de nos membres (organisateurs d'ACM, formateurs, syndicats enseignants, parents d'élèves…) ;
- relais des difficultés rencontrées par les organisations en lien avec la crise et propositions de mesures ;
- propositions pour pallier le risque de pénurie d'animateurs et de directeurs pour l'été 2020.

AIDER À LA PRÉPARATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DES COLOS

La JPA a été un lieu d'échanges et de propositions pour permettre l'accueil du plus grand nombre d'enfants en accueils de loisirs et colos après la fin du premier confinement :

- réunions d'informations, d'échanges sur les conséquences de la crise avec les organisateurs et les comités départementaux ;
- réunions avec les parents, les enseignants et les organisateurs pour préparer l'été 2020 ;
- diffusion du questionnaire adressé aux familles par l'OVLEJ pendant la période du confinement pour connaître les intentions de vacances des enfants, particulièrement vis-à-vis des colonies de vacances et de centres de loisirs.

La JPA a aussi plaidé auprès des parlementaires et du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports pour faire reconnaître les besoins du secteur des ACM et dégager des moyens garantissant l'accès de tous les enfants à ces espaces éducatifs.

ETÉ 2020

La JPA a préparé avec ses membres la saison estivale 2020 qui s'annonçait, de toute façon, hors norme.

Nous avons ainsi rédigé et proposé de nombreuses Fiches pratiques et/ou juridiques à destination des organisateurs de séjours, des animateurs et des parents (toutes disponibles sur le site JuriACM) :

- une Fiche pratique « animateurs et les mesures sanitaires face à la Covid-19 » pour rendre les protocoles sanitaires plus pragmatiques et opérationnels ;
- une Fiche pratique sur « la restauration collective » pour tous types d'ACM ;
- une Fiche pratique « Foire Aux Questions parents » sur les ACM en période de crise sanitaire afin d'informer et de rassurer les parents sur la mise en œuvre du protocole sanitaire au sein des ACM ;
- une Fiche pratique sur la gestion d'un cas covid-19 avéré ou en cas de suspicion d'un cas covid-19 en ACM » et sur la gestion en cas de cluster ou de foyer de contagion » ;
- une Fiche pratique sur « la communication de crise vis-à-vis des médias, des familles et sur les réseaux sociaux » ;
- une affiche pour les enfants expliquant les gestes barrières en colo ou accueil de loisirs.

Une étude juridique sur toutes les questions de responsabilité juridique impliquant la Covid-19 et la crise sanitaire (fondements et mécanismes juridiques, responsabilité civile, responsabilité pénale, maîtrise du risque image, mesures de prévention et sanitaires, préjudice, réparation, sanction, etc.) a été proposée par l'irremplaçable service juridique, décidemment en première ligne en cette année 2020 !

PLATEFORME COLOS APPRENANTES

La JPA a proposé très vite son aide afin de favoriser le départ en vacances du plus grand nombre d'enfants possible. En effet, la mise en place du dispositif « Vacances apprenantes » a été accompagnée par notre confédération sous la forme d'une plateforme numérique.

Celle-ci, disponible sur le site de la JPA durant tout l'été, a permis d'attester l'éligibilité au dispositif « Colos apprenantes » des familles qui n'avaient pas d'interlocuteur localement. La JPA gérait ensuite la partie financière : définition du montant de l'aide et règlement à la structure.

A ce sujet, voir notre article « Colos apprenantes : un ballon d'oxygène ? »

COLOS APPRENANTES : UN BALLON D'OXYGÈNE ?

*

L'opération Vacances apprenantes mise en place pour l'été 2020 avait pour objectif de répondre aux besoins d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs. Cette opération avait été proposée après la première période de confinement.

*

Elle reposait sur quatre dispositifs : école ouverte, école ouverte buissonnière, colos apprenantes, aides aux accueils de loisirs.

125 000 enfants et jeunes ont pu profiter d'activités éducatives cet été grâce au dispositif dont 70 000 enfants en colos apprenantes, d'après les chiffres fournis par le Gouvernement.

PRISE DE POSITION DE LA JPA

Le 7 juin 2020, la JPA saluait, dans un communiqué de presse, la mise en place du dispositif et l'importance des fonds alloués par le Gouvernement pour les vacances apprenantes : 200 millions d'euros.

La confédération soulignait également que le dispositif « Vacances apprenantes » était aussi un défi lancé aux organisateurs de colonies de vacances et de centres de loisirs. Ces derniers avaient dû mobiliser, en un temps record, toutes leurs ressources afin de permettre aux enfants et jeunes de partir à l'été 2020.

La JPA souhaitait voir ces fonds pérennisés afin de permettre la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de soutien au départ en colo, dont les colos apprenantes pouvaient être un des éléments.

PLATEFORME POUR AIDER LES PARENTS

La JPA a pris une part active dans ce dispositif. Elle a en effet développé une « plateforme » en liaison avec le Gouvernement. Son objet était d'attester de l'éligibilité des familles au dispositif quand elles ne trouvaient pas d'interlocuteur localement (communes, associations conventionnées…).

La JPA a également créé des outils d'explication à destination du grand public (voir notamment « La JPA face à la crise », supra). Les organisations nationales de la JPA (Ligue de l'Enseignement, UCPA, FGPEP, CEMEA, Francas, EEDF, Fédération des AROEVEN…), ainsi que ses comités départementaux se sont mobilisés.

QUELS BILANS ÉTABLIR ?

Dans ce cadre, la JPA a souhaité dresser un bilan été 2020 des colos apprenantes avec les parents et les enfants qui ont utilisé la plateforme, mais également les organisateurs qui ont mis en place les colos apprenantes. Nous avons reçu au total 2 700 demandes des familles. 2 400 (été et automne) ont été déclarées éligibles au 25 novembre. 346 parents et 204 jeunes sur les 600 familles interrogées nous ont fait part de leur avis et expérience à travers un questionnaire.

Nous avons adressé un questionnaire aux organisateurs ; 344 réponses nous ont permis de recueillir leur regard sur la manière dont ils ont construit leurs offres, sur ce qui définit le caractère apprenant du séjour proposé et d'identifier les changements de pratiques dans le cadre des colos apprenantes.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF ?

La répartition filles/garçons est équilibrée : 55 % garçons, 45 % filles sur 300 séjours et 130 structures. 56 % des jeunes ont entre 8 et 12 ans.

Les demandes émanent de nombreux territoires français notamment de zones rurales dans 32 % des cas et de quartiers prioritaires de la politique de la ville pour 10 % des cas.

PLATEFORME

1425 jeunes pour **822 148 €**

COLOS APPRENANTES LOCALEMENT

2326 jeunes pour **1 913 142 €**

Les territoires : Aisne, Côte d'Or, Jura, Landes, Meurthe-et-Moselle, Nord, Rhône, Tarn.

Le quotient familial des familles demandeuses est majoritairement inférieur à 1 200 (pour 85 % des demandes). Pour information, 1 200 c'est le quotient familial d'une famille monoparentale avec deux enfants dont le « chef de famille » serait enseignant en début de carrière.

Les personnels en première ligne pendant la première vague de confinement représentent 16 % des familles bénéficiaires.

QU'ONT PENSÉ LES JEUNES DU DISPOSITIF ?

Si on note que 40 % sont des primo partants, pour plus de 92 % des répondants leur séjour leur a donné envie de repartir. Pour 60 % des répondants, les temps d'apprentissage de ces colos apprenantes ont été ressentis positivement. Ils ont souligné que cela leur permettait d'apprendre des choses différentes et différemment pour 8 %.

64 % ont appris des choses en lien avec les activités ou le thème de la colo. 10 % ont cité des connaissances plus scolaires.

7 % des jeunes répondants se sentent plus autonomes ou savent mieux s'organiser et gérer leurs affaires.

En réponse à la question « qu'est-ce que cette colo t'a apporté ? », les jeunes citent le plus souvent le fait d'avoir retrouvé une vie sociale, une vie de groupe, d'être en contact avec des adultes autres que leurs parents ou encore de renouer avec des jeunes de leur âge (à 51 %).

LES PARENTS ?

Pour les parents, les apports des colos apprenantes étaient les suivants :

- L'apprentissage de la vie en groupe
- Les activités au sein des colos
- Le gain en autonomie de leurs enfants

Les principales attentes des parents ne sont donc pas centrées sur des « attentes scolaires », mais sur une vision plus large de l'éducation.

Pour 27 % des répondants, la colo a permis à leurs enfants de préparer la rentrée, en retrouvant un rythme, en proposant des révisions, en les « remettant dans le bain », etc. 8 % soulignent également que cette colo a remotivé leurs enfants, leur a redonné de l'enthousiasme.

Enfin, pour 11 %, le départ a été vécu comme un changement d'air bienvenu, un moment de plaisir, de vacances. 8 % des parents témoignent de l'importance de refaire des activités avec d'autres, dans la vie « réelle », loin des écrans.

ET LES ORGANISATEURS ?

Quelles ont été les principales adaptations mise en œuvre ?

Les contenus éducatifs et les activités proposés ont été prioritairement axés sur les compétences transversales en lien notamment avec la vie en collectivité, les activités physiques et sportives, les activités civiques et écologiques, en lien avec le développement durable et moins directement sur les disciplines plus scolaires.

Le dispositif a permis en priorité selon les organisateurs de séjours de toucher un nouveau public et ainsi favoriser des premiers départs en séjours collectifs, remobiliser les enfants et jeunes pour la rentrée en renforçant les attitudes nécessaires aux apprentissages (curiosité, écoute, réflexion/prise de recul…) et les compétences fondamentales (compréhension, expression…), sensibiliser à la citoyenneté, au vivre ensemble et à la lutte contre les discriminations, donner envie aux enfants et jeunes de repartir en séjours collectifs. En cela, il répond bien aux grands enjeux ciblés par le dispositif.

Environ 70 % des répondants indiquent avoir adapté les contenus de l'ensemble de leurs séjours d'été et d'automne pour répondre au mieux à la labellisation. Cela s'est traduit :

- Pour 58 % d'entre eux, par la révision des projets pédagogiques qui ont été généralement co-construits avec les animateurs, intervenants et partenaires. Ces derniers ont, dans la majorité des cas, permis de renforcer la compréhension du rôle éducatif des intervenants/animateurs.
- Pour 47 % d'entre eux, par l'intégration de nouveaux intervenants non présents auparavant ou pour 31 % d'entre eux, par le renforcement de l'intervention de certains intervenants sur leurs séjours labellisés. Le plus souvent, les intervenants intégrés ou dont la présence a été renforcée pour être parties prenantes des séjours sont des artistes et professionnels du secteur culturel et sportif, des enseignants volontaires ou accompagnants scolaires.

Par ailleurs, 65 % des répondants indiquent avoir adapté la façon de communiquer afin de renforcer le caractère éducatif des séjours labellisés.

QUE POURRAIT ON CONCLURE ?

Au final, le dispositif « vacances apprenantes » remet l'apport des Accueils Collectifs de Mineurs sur le devant de la scène. Les colos c'est apprendre autrement et ailleurs. Le dispositif « vacances apprenantes » a permis de souligner l'intérêt des différentes propositions éducatives faites pour les enfants et les jeunes (colos, centres de loisirs, Ecole ouverte…).

Pour la JPA, ce dispositif, plébiscité par les parents, les jeunes et les organisateurs doit être reconduit, avec des axes d'amélioration. Il doit être anticipé pour permettre sa mise en œuvre. Les financements doivent être pérennisés afin de devenir un des éléments d'une politique publique incitative pour le départ en colo.

LAÏCITÉ : UNE QUESTION ESSENTIELLE

*

En 2020, la société française a été traversée par de vifs débats autour de la laïcité. Selon un sondage réalisé par Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité (2e édition du baromètre annuel de l'Observatoire de la laïcité sur « L'état des lieux de la laïcité en France », réalisé en 2020), 74 % des Français se déclarent fortement attachés à la Laïcité.

*

Elle constitue un « principe républicain essentiel » pour 70 % d'entre eux et « fait partie de l'identité France » à 78 %. En même temps, selon l'Ifop, pour la LICRA (enquête Ifop pour la Licra et la revue Le Droit de vivre auprès de 1 006 lycéens, publiée en mars 2021), 52 % des lycéens seraient favorables au port des signes religieux dans leurs établissements publics. Tous les observateurs soulignaient d'ailleurs la « fracture générationnelle » sur cette notion si sensible.

Evidemment l'actualité dramatique autour de la laïcité n'a fait que conforter la nécessité de construire du commun. La JPA ne pouvait pas s'exclure de ce débat de société. Ainsi, le 9 décembre, la confédération s'interrogeait sur comment « *Faire vivre la laïcité au sein des accueils collectifs de mineurs* » ?

En effet, les organisations membres de la JPA portent et promeuvent l'émancipation des personnes et leurs libertés de convictions, d'expressions et de pratiques. Elles considèrent que la laïcité se construit notamment à travers la diversité des pratiques.

Cette table ronde visait donc à déterminer comment faire vivre la laïcité dans nos accueils collectifs de mineurs et comment peut-elle devenir un élément de concorde dans les lieux d'éducation ?

Lors de cette table ronde, cette question était abordée à travers plusieurs thématiques : la prise en compte de la laïcité dans une démarche collective, les activités, la formation, l'alimentation. Valentine Züber, historienne, membre de l'Observatoire de la Laïcité accompagnait les échanges. Ce temps était ouvert à l'ensemble des organisateurs d'ACM. **Plus de 150 personnes** ont d'ailleurs participé, ce qui démontre toute la pertinence de ce colloque.

DES ÉCHANGES PASSIONNANTS !

Tout d'abord, pour Valentine Züber, Directrice d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, ce vaste sujet qu'est la laïcité, apparaît régulièrement dans les débats politiques, médiatiques et philosophiques depuis des décennies. Néanmoins, depuis une trentaine d'années, plus précisément depuis 1989 et les premières affaires de foulard dit islamique à l'école publique, on note une accentuation du débat.

La laïcité ne peut pas être résumée à un ensemble de règles. Il faut mener une réflexion collective dans l'intérêt du public considéré, comme notamment au sein de l'éducation populaire.

Morgane Verviers, Secrétaire générale adjointe de la Fédération UNSA Education, insistait sur la nécessité de réaffirmer, sans relâche, les valeurs républicaines et en particulier ce principe de laïcité, sans pour autant que son application n'en devienne punitive.

Evidemment, soulignait-elle encore, la formation des enseignants est, dans ce cadre, un sujet fondamental. Les enquêtes montrent que, même ceux qui pratiquent l'éducation morale et civique, ne sont pas forcément formés à transmettre et travailler sur le principe de laïcité et les valeurs de la République !

Un autre point était soulevé : si la Charte de la Laïcité est affichée partout dans les établissements scolaires, la question de la faire vivre au quotidien reste ouverte. *« Il est nécessaire de trouver des manières de travailler dans le cadre d'un projet d'établissement, d'ouvrir le débat ».*

Pour Cécile Sajas, Déléguée générale adjointe de la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement et vice-présidente du Conseil national Laïcité, l'éducation populaire souffre d'un manque de visibilité dans le débat sur la laïcité de manière générale. A ce titre, l'objectif de l'inclusion est fondamental parce qu'en excluant, on prend le risque de fabriquer des « bombes humaines »

Justine Raynourd, membre du Comité directeur des Eclaireuses et Eclaireurs de France, précisait qu'aux « Eclés », le débat date de la création de l'association, en 1911 pour la section masculine et en 1921 pour la section féminine ! Avec une volonté, celle d'affirmer la liberté de conscience. En 2008, à cet égard, était créé un Observatoire de la laïcité et des discriminations qui est une instance interne à l'association. Animé par des bénévoles, il a permis de proposer des outils pour les équipes sur le terrain et les acteurs locaux.

Enfin, Jean-Baptiste Clérico, Directeur national du réseau CEMEA, constatait que la question de l'alimentation représentait le moment qui cristallise les difficultés. La question de la laïcité liée à l'alimentation ne posait d'ailleurs aucun problème jusqu'au milieu des années 1990, peut-être même jusqu'au début des années 2000. Pour conclure *« qu'à travers l'exemple de l'alimentation, nous observons qu'il est nécessaire d'avoir une approche éducative globale ».*

MODIFICATIONS STATUTAIRES

La JPA a finalisé son travail sur le changement des statuts de la confédération et règlement intérieur. Débuté en septembre 2019, ils ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2020. L'évolution de l'organisation en interne, en particulier la cession du complexe médico-social Jacques Besse, le projet stratégique clarifiant notre vision et nos missions justifient l'évolution des textes fondateurs de la JPA. Association reconnue d'utilité publique, la JPA a demandé l'approbation des textes au ministère de l'intérieur. La démarche est en cours et sera finalisée nous espérons en 2021.

Cette réécriture traduit deux objectifs principaux, adapter la gouvernance pour une meilleure représentation des membres et assoir la représentativité de la confédération en :

- inscrivant la JPA dans l'Education populaire,
- simplifiant l'adhésion à la JPA,
- créant le statut de « Partenaires associés »,
- facilitant la représentation de la JPA sur le territoire, avec la possibilité de créer des collectifs JPA,
- facilitant le renouvellement des administrateurs notamment identifiant clairement une durée d'engagement,
- veillant à la parité dans nos instances.

Les statuts et règlement intérieur reflètent la volonté de la JPA de s'inscrire dans l'avenir, de s'ouvrir pour porter avec des partenaires notre vision : Rendre effectif, pour tous les enfants et les jeunes, l'accès aux loisirs et vacances collectifs, éducatifs et laïques car ils contribuent à l'émancipation individuelle et collective.

UNE SAISON 2020 TRÈS PARTICULIÈRE

*

ACCOMPAGNER LE DÉPART EN SÉJOURS COLLECTIFS

L'IMPACT ÉVIDENT DE LA CRISE SANITAIRE

Selon l'INJEP, le nombre de séjours est passé de 12 700 en août 2019 à 6 100 en août 2020, soit une baisse de 52 % tandis que le nombre de départs de mineurs a baissé de près de la moitié du nombre de départs observé en août 2019.

La crise a eu un impact fort sur l'activité de la JPA. Elle a bouleversé les départs. En 2020, **seuls 3 337 jeunes** ont ainsi été soutenus grâce aux aides au départ en séjours scolaires (soit 22 % du réalisé 2019). Aucun séjour scolaire n'a pu être organisé entre fin mars et la fin de l'année scolaire. Or, cela représente près de 70 % des séjours que nous soutenons habituellement.

Il y a bien eu une volonté de reprise en septembre/octobre 2020 mais les incertitudes liées à la crise sanitaire ont entraîné l'annulation de nombreux projets. Les séjours scolaires ont à nouveau été interdits dès la fin du mois d'octobre.

La JPA craint que cette situation particulière engendre un effet de fond : la perte de l'habitude du départ au niveau des enseignants et que les difficultés rencontrées dans ce contexte émoussent leur volonté d'organiser ce type de séjour dans le futur.

La JPA a donc effectué une enquête auprès des établissements scolaires qui ont fait une demande d'aide JPA/ANCV en 2017, en 2018 et en 2019 (1 607 établissements différents). Nous avons obtenu 240 réponses, soit un taux de retour de 15 %.

Pour 30 % des répondants, la crise n'a pas d'impact sur leur volonté d'organiser des séjours, même si évidemment cela engendre des contraintes supplémentaires (4 %). Pour certains la crise a même renforcé leur conviction qu'il est nécessaire d'en proposer aux jeunes.

« Nous sommes déterminés à proposer des voyages à nos élèves et espérons pouvoir les mener à terme. »

« J'organise une classe verte tous les 2 ans, en 2019-2020, je n'en organisais pas. Je me suis interrogée pour cette année mais je fonce car j'ai trouvé un centre super, dès le début de l'été, le contact est super avec le directeur de ce centre et surtout l'ensemble des parents m'ont donné leur feu vert. »

Evidemment, pour 57 %, cette crise a cependant eu des impacts, qui se sont traduits par des annulations ou des reports de séjours (17 % des répondants). Les enseignants soulignent le contexte incertain et le travail important à fournir pour organiser un séjour qui risque, au final, d'être annulé. 4 % pointent aussi les difficultés accrues pour convaincre les familles.

« Oui un séjour aurait potentiellement pu/dû avoir lieu en juin 2021 (un séjour tous les 2 ans d'habitude), mais la situation actuelle est trop incertaine au regard de la charge de travail que ce type d'organisation représente sur l'année scolaire et de la possible déception pour les élèves et moi-même de tout voir s'écrouler au dernier moment. Sans garantie en plus d'obtenir l'autorisation de départ de toutes les familles. »

« Oui car le risque financier est important et en cas d'annulation il faut que nous soyons sûrs que le projet puisse être reporté (avec les mêmes élèves) ou annulé avec remboursement des sommes avancées. Pour les projets qui intègrent les CM2, le report est impossible car ils quittent l'école en juillet et nous les perdons de vue, comme les parents. »

Les aides pour **les jeunes en situation de handicap** ont elles aussi fondues : 177 jeunes soutenus (soit 48 % du réalisé 2019). Bien qu'il y ait un besoin important de répit, de nombreuses familles n'ont pas souhaité envoyer leur enfant en colos face au risque sanitaire.

Quant aux **projets d'aides des comités JPA**, elles sont évaluées en 2020 à 2 722 jeunes soutenus (soit 68 % du réalisé 2019).

Les projets portés par les comités ont été impactés de plusieurs manières :

- le protocole sanitaire a découragé certaines structures, partenaires des comités qui n'ont proposé aucun séjour à l'été 2020 ;
- les projets mis en œuvre par les comités nécessitent beaucoup de coordination, de rencontres avec les partenaires. Ils sont également nombreux à impliquer des établissements scolaires. Avec le confinement, le chômage partiel et les difficultés auxquelles les enseignants ont dû faire face pour la réouverture des établissements, plusieurs projets n'ont ainsi pas pu aboutir ;
- le public des colos apprenantes et les bénéficiaires des projets des comités sont parfois les mêmes. De nombreux jeunes ont ainsi bien pu partir en colos cet été, souvent avec le concours des comités, mais grâce au financement de l'Etat et des communes, ils n'apparaissent donc pas dans le bilan de nos actions.

LA COLO : UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

Cette année a été très particulière pour les jeunes, et la possibilité de sortir de chez eux, de se retrouver en collectif avec d'autres jeunes de leur âge était essentielle.

En effet, pour certaines familles, le confinement a été encore plus difficile à vivre, notamment en raison de problèmes de mal logement.

De plus, beaucoup de jeunes se sont sentis stressés pendant cette période. Ils ont été privés de toute socialisation pendant de nombreux mois, d'activités péri et extrascolaires (pas de loisirs, de sport, de musique, etc.), de possibilité de jouer et s'amuser en plein air.

Enfin, de nombreuses familles ont vu leurs revenus fortement impactés par cette crise. Sans soutien financier, il est impossible pour eux d'envisager le départ de leurs enfants.

La colo, plus que jamais est donc apparue comme une des réponses aux besoins des jeunes.

Ainsi les retours des jeunes via la plateforme en colos apprenantes sont éloquents (Colos apprenantes - Questionnaire jeunes : 600 personnes - 646 en fonction des dossiers 575 en fonction des familles - 204 réponses, soit un taux de retour entre 31 % et 35 %).

A la question *« Après cette période sans école, qu'est-ce que cette colo apprenante t'a apporté ? »*, nous avons obtenu les réponses suivantes :

« De l'air »

« De la joie et de la bonne humeur. »

« Du plaisir, de l'amusement avec les autres. De la joie et de la tristesse aussi car quelqu'un a écrasé un poussin et aussi parce que je suis triste de ne pas revoir certains amis. »

« A être avec d'autres enfants, parce que j'étais seul avec ma maman. »

Quant aux parents (Colos apprenantes - Questionnaire parents - Diffusion à environ 600 personnes- 646 en fonction des dossiers, 575 en fonction des familles - 346 réponses soit un taux de retour entre 50 % et 60 %), à la question *« Est-ce que vous trouvez que ce séjour en colo a eu des impacts sur votre enfant ? »*, voici un verbatim des réponses obtenues :

« Oui, heureux de pouvoir être avec des enfants du même âge après des mois sans collège. Fierté d'avoir pu participer à un beau projet musical. »

« Oui, mon enfant est rentré avec le sourire et je trouve qu'il a beaucoup gagné en autonomie et en confiance en lui. »

« Oui, ils se sont régalés, ont appris à vivre avec d'autres enfants qu'ils ne connaissaient pas et ont partagé des valeurs de vivre-ensemble, autonomie, respect de certaines contraintes qu'ils n'ont pas l'habitude d'avoir. »

LA MOBILISATION DE LA JPA

Les colos apprenantes

La JPA a mis en place une plateforme nationale (voir notre article sur les colos apprenantes de présent rapport) pour aider les familles.

Les comités JPA ont su travailler avec les DDCSS pour le déploiement départemental des colos apprenantes. Ils ont joué un rôle de coordination entre les interlocuteurs institutionnels et les organisateurs de séjours. Leur expertise a pu faciliter la mise en œuvre localement du projet : catalogue de séjours, habitude concernant le traitement des demandes, connaissance des relais les plus pertinents pour convaincre les publics cibles, etc.

Ainsi, le comité JPA du Tarn a été délégué pour assurer la gestion complète de 250 dossiers Colos apprenantes (dont 120 Politique de la Ville) sur les périodes d'été et d'automne. Beaucoup de demandes émanaient des zones rurales.

Le comité a élaboré tous les documents de gestion et a assuré la relation avec toutes les familles. Il a également géré le paiement aux organisateurs. La plateforme JPA a été utilisée en complément de l'action du comité.

Les organisateurs de ces séjours ont vivement apprécié le dispositif « Vacances apprenantes » à travers le financement intégral des séjours et l'implication du comité. Ce dispositif leur a permis d'alléger leur gestion tout en apportant des facilités de trésorerie.

Les « colos apprenantes » ont permis au comité d'être en contact avec des familles, de nouveaux organisateurs de séjours, des communautés de communes, des mairies et des PRE, tâches nouvelles qui incombent habituellement aux organisateurs de séjours.

Les partenariats

Pour 2020, nous avons une vision plus précise des partenariats que les comités ont su nouer sur le territoire. Grâce à eux, ce sont 1486 jeunes en plus qui ont pu partir et 622 626 euros qui ont été mobilisés pour faciliter le départ en colos.

Parmi les partenaires de la JPA, les conseils départementaux représentant les montants les plus importants : plus de 188 000€ pour 9 territoires (Cantal, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne).

Il n'existe qu'un seul partenariat à l'échelon régional : Grand Est.

Les communes sont également des interlocuteurs privilégiés : 6 comités partenaires => Hautes-Alpes, Aube, Drôme, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Rhône.

Les CAF sont aussi des partenaires essentiels de notre action dans 7 territoires : Hautes-Alpes, Aube, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Territoire-de-Belfort.

Enfin, parmi les autres partenaires, nous pouvons noter le travail réalisé entre le comité JPA et le rectorat de Lille pour près de 354 000 €.

De nombreux comités ont su parvenir à identifier plus finement les enfants et les jeunes auxquels il fallait apporter une attention particulière. A titre d'exemple :

Le comité de la Drôme

Le comité a mis en place une politique globale sur son territoire pour favoriser le départ des jeunes dont le QF est inférieur à 1 200 €. A travers ses différents partenariats, il a pu identifier les publics qui ne partaient pas pour développer des actions afin de favoriser leur départ. Une attention particulière est ainsi accordée aux jeunes qui habitent une commune de moins de 2000 habitants, et aux fratries.

Le comité de la Haute-Garonne

Le comité a mis à profit son partenariat avec le conseil départemental pour tester de nouvelles modalités pour convaincre les jeunes de partir et toucher les jeunes les plus éloignés des colos. Le comité a un rôle de coordination, d'impulsion, d'incitation et est un lieu de réflexion concernant les séjours pour les organisations membres. Pour 2020, le comité a travaillé sur 3 axes : favoriser la mixité sociale dans les séjours en soutenant le départ des familles avec un QF compris entre 801 et 1200, permettre à un (e) jeune de partir avec un(e) copain(ine) qui n'est jamais parti(e) en séjour, aider au départ de jeunes ruraux.

En 2020, leur connaissance des acteurs du secteur leur a permis de s'ajuster rapidement et

de travailler la complémentarité avec les colos apprenantes par exemple. Certains publics n'étaient en effet pas éligibles. De plus, les colos apprenantes n'ont représenté que 20 % des séjours en colos pour l'été 2020.

Le comité de l'Aude

En 2020, le comité JPA est intervenu pour soutenir des jeunes ou des séjours non éligibles aux colos apprenantes.

Enfin, sur d'autres territoires, la démarche se veut plus globale avec pour objectif de développer une politique vacances pour tous les jeunes du département en mobilisant tous les acteurs. La JPA sert de relai ou d'interlocuteur unique.

Le comité de l'Aube

L'objectif du comité est, grâce à différents dispositifs, de proposer des séjours collectifs adaptés et variés avec des aides significatives notamment pour un premier départ.

Le comité de la Haute-Saône

Les familles apprécient énormément d'avoir un interlocuteur unique qui les renseigne sur les aides possibles (Pass-CD-aide 1er départ-aide solidarité JPA, aide handicap) et aussi, souvent, leur donne des idées de séjour (activités, catalogues, lieux, durée…).

Ces partenariats ont aussi des vocations plus larges de retombées économiques des acteurs du territoire :

Le comité de la Haute-Loire

Le comité a développé un partenariat avec la CAF, le département et la MSA pour aider au départ en mini-camp ou centre de vacances. Les jeunes sont identifiés via les centres de loisirs du Brivadois, de la ceinture nord de la Communauté d'Agglomération, des Communautés de communes de Mezenc-Loire-Meygal, du Haut Lignon et du Pays de Montfaucon. L'opération répond à plusieurs objectifs :

- encourager les départs en séjours avec nuitées. En 2020, il n'y a jamais eu autant de nuitées organisées, malgré le contexte COVID. Aucun séjour pour les jeunes en situation de handicap n'a pu cependant être proposé ;
- dynamiser les villages par des séjours prioritairement en Haute-Loire. 82 % des séjours soutenus en 2020 se déroulaient dans le département ;
- dynamiser les Centres de Vacances et de Loisirs, en les sortant de leur relatif isolement en participant à un projet commun ;
- favoriser la mixité sociale avec un soutien aux classes moyennes. ;
- améliorer le lien avec les parents : communication de 70 % adresses-mail, volonté d'organiser une consultation.

Les projets

Les liens des comités avec les acteurs du territoire ont permis de pallier les effets de la crise et de maintenir des projets de départs pour les jeunes. Ainsi, à titre d'exemples :

Le comité des Bouches-du-Rhône

Le comité met en place depuis plusieurs années l'opération « Partir en colo avec son établissement ». L'opération est restée longtemps en suspens pour les collèges concernés (mars, avril, mai) du fait de la crise. Mais, grâce à l'habitude de travail existante entre le comité, les associations organisatrices membres du comité JPA et les collèges participants, l'action a pu se dérouler avec beaucoup de travail en distanciel et l'habituelle participation active des responsables éducatifs des collèges, dans leur établissement, en relation avec les familles. L'un des collèges « habituels » a néanmoins dû se retirer pour des raisons diverses (dont la crise sanitaire) ; les liens existants entre un des organisateurs (AROEVEN

PACA) et un collège (Versailles - Marseille) ont permis, au dernier moment, de mettre en place l'action avec ce dernier.

Le comité a fait le choix de poursuivre l'opération sur plusieurs années avec les mêmes collèges. Cette continuité permet d'installer la relation avec les équipes éducatives des collèges, de faire mieux prendre conscience de l'intérêt de l'apport éducatif et social des séjours de vacances, de la cohérence entre les différents temps éducatifs. De la même façon, les jeunes et les familles connaissent mieux le dispositif, les associations membres de la JPA qui accueillent les jeunes en séjour, le déroulé et l'intérêt de ces moments de vie.

Le comité du Rhône

Le projet concerne l'aide à la réussite éducative. La situation à l'issue du confinement a conduit le comité du Rhône à accorder une importance particulière aux jeunes en difficulté à la sortie du premier confinement. L'identification des jeunes est confiée aux établissements eux-mêmes en prenant en compte plusieurs critères :

- les difficultés des jeunes à se mettre en projet, à soutenir un engagement, voire les situations de pré-décrochage ;
- le besoin de dépasser l'horizon du quartier, de nouer d'autres relations sociales.

Les contacts informels au retour étaient très positifs. Les enfants et les familles étaient contents et prêts à renouveler l'expérience.

Compte-tenu du contexte sanitaire et du renouvellement de personnels, il n'a pas été possible de faire de véritables bilans dans les collèges. Pour les écoles de Lyon, il en a été fait un avec les responsables du PRE, les directeurs d'écoles, les personnels médico-sociaux, les Eclés et la JPA.

Au-delà de la satisfaction de toutes les parties prenantes, il reprend notre analyse sur l'importance de l'accompagnement :

« *L'accompagnement des assistantes sociales est une force dans ce projet. Les séjours sont des outils éducatifs très importants, et la levée du frein financier ne suffit pas à s'en saisir. Les assistantes sociales font un très beau travail sur le suivi des familles pour légitimer les départs, et les rassurer. Si on fait un parallèle avec les colos apprenantes, on voit vraiment l'intérêt de l'accompagnement et du suivi. C'est également très précieux d'avoir des partenaires de proximité prêts à venir rencontrer les familles pour échanger sur le côté concret des projets.* » (Extrait du bilan réalisé par la Ville de Lyon)

Le parallèle avec les colos apprenantes confirme, d'une part, que cet accompagnement est essentiel pour que les filles participent autant que les garçons, et pour la co-construction du projet avec les familles, d'autre part.

Ces expériences confortent la position politique de la JPA : un séjour en colo est un projet éducatif qui implique toute la famille et demande une mise en projet à savoir un accompagnement et du temps.

Une assistante sociale : « *Je n'ai eu que des retours positifs des parents et des enfants qui ont pu partir pendant les vacances de la Toussaint. Les familles ont apprécié de pouvoir échanger au téléphone avec les enfants, d'avoir des photos sur le blog, de la prise en charge des enfants au départ et au retour du bus. Les enfants ont aimé les repas, les activités proposées et surtout la boum à la fin de la semaine, la disponibilité des animateurs. Juste une remarque : le retard du bus au départ. Toutes les familles sont prêtes à réinscrire leurs enfants et me redemandent s'ils pourront partir en décembre malgré le confinement. J'aimerais souligner que j'ai pu faire partir un enfant avec des problèmes de santé et un traitement et que cela s'est très bien passé.* »

Le comité des Landes

L'activité « phare » du comité est sa mission inclusive « loisirs pour tous ». Un salarié chargé de mission accompagne les organisateurs, les familles, les établissements médico sociaux, les écoles qui font lien avec le périscolaire, pour l'accès des enfants aux structures de vacances collectives non spécialisées : colos, accueils de loisirs, et associations sportives ou de culture. La préoccupation se développe sur toute l'année.

Accueillir un enfant en situation de handicap ne nécessite pas de manière systématique un renforcement humain. L'animateur en renforcement correspond à un ajustement du taux d'encadrement réglementaire au regard des besoins évalués des enfants accueillis. Notons que l'appel à projet CAF handicap fonds publics et territoires est mobilisé avec intérêt, celui-ci permettant aux organisateurs de se doter de ressources humaines complémentaires au sein d'un projet global d'équipe. Progressivement, ce levier engendre une moindre sollicitation de l'aide au renforcement du comité.

L'accompagnement du chargé de mission de la JPA déclenche donc des inscriptions en ACM autrement qu'en aidant directement les familles financièrement. Autre effet bénéfique, l'inscription en colos est au même niveau que l'inscription en centre de loisirs.

La COVID-19 et les protocoles sanitaires ont engendré une forme de frein à la participation émanant des familles. Le levier colo apprenante a permis de diminuer l'impact final.

UNE CAMPAGNE EN PLEIN COVID

Cette année a été particulière du fait de la crise sanitaire et de la fermeture exceptionnelle de tous les établissements scolaires à la mi-mars. Ainsi, le nombre d'écoles ayant participé à la campagne de solidarité et ayant mené des actions solidaires a été très faible. Quelques actions solidaires ont quand même pu avoir lieu dans certains établissements scolaires comme notamment l'école Paul Bert élémentaire d'Issy-les-Moulineaux qui a mis en place un marché de Noel solidaire au profit de la Jeunesse au Plein Air. Toutes les classes de l'école ont été sensibilisées au droit aux vacances et à l'importance d'être solidaire pour garantir ce droit pour tous.

La JPA a donc centré la campagne de solidarité 2020, vers son objectif de faire connaître les colonies de vacances et la complémentarité éducative des colos grâce notamment à notre concours « Ta classe en colo ! ».

Ce concours avait été mené de façon expérimentale en 2019 sur 10 départements. Pour l'édition 2020, le concours a été national et mené en partenariat avec le ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports. Il s'agissait de proposer aux classes de cm2 d'effectuer un travail pédagogique autour de la colonie de vacances idéale. Les classes lauréates ont gagné un séjour d'une semaine en colonie de vacances pour chacun des enfants de la classe. Les séjours ont été financés par la DJEPVA.

Malgré la crise sanitaire ce concours a été un succès et a permis le départ en colo de 132 élèves ce qui montre un intérêt certain des familles pour faire partir leurs enfants en colos après cette difficile période de confinement. Ce concours a été une réussite grâce notamment aux comités départementaux de la JPA qui ont su faire le lien entre les écoles et les organisateurs de séjours et qui ont su accompagner les familles et également

grâce à une forte implication des enseignants qui ont communiqué avec les familles pendant le confinement et qui ont su sensibiliser les parents à l'importance du départ. Les organisateurs de séjour ont également joué un rôle important dans la réassurance des familles afin de lever les freins éventuels au départ des enfants.

DEUX ACTIONS PÉDAGOGIQUES

En mars 2020, la Jeunesse au Plein Air a lancé, en partenariat avec Short Edition, la cinquième édition de son jeu littéraire numérique collaboratif : l'Arbre à Histoires des Colos et des Centres de Loisirs. Comprenant seize histoires, le jeu permet d'animer des activités de lecture et d'écriture en colos et centres de loisirs. Après lecture ou écoute d'un début d'histoire, les jeunes participants écrivent la suite, sous forme de texte ou d'une production visuelle (dessin, bande dessinée, collage...), la publient et votent pour celle(s) qu'ils préfèrent sur le site « arbre-histoires-colos-loisirs.fr ».

Pour accompagner les animateurs et les aider à faire participer collectivement les enfants et les jeunes au jeu, la plateforme met à leur disposition des fiches pédagogiques pour chaque histoire et des fiches d'activités dans l'espace « Animateurs ».

La JPA a pu proposer en janvier 2020 une formation à ses bénévoles et jeunes en service civique. L'objectif était de leur faire découvrir la plateforme et de les guider dans la mise en place de leurs animations en les invitant, par exemple, à combiner des activités d'écriture à celles de la lecture à haute voix ou à des activités plastiques et théâtrales.

Dans le contexte du premier confinement 2020, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a souhaité donner accès sur monenfant.fr à une sélection de ressources de ses partenaires. Regroupées sur leur site dans la rubrique « Mes loisirs à la maison », ces activités à destination des parents comptent parmi elles l'Arbre à histoires de la JPA.

D'autres référencements du jeu ont été réalisés, entre autres, sur les sites « Eduscol » et « Partir en livre », la grande fête du livre et de la jeunesse initiée par le ministère de la Culture et organisée par le Centre national du livre avec le Salon du livre et de la presse Jeunesse de Seine Saint-Denis du 08 au 19 juillet 2020.

Le partenariat avec Lire et faire lire de l'Essonne et le service Jeunesse de Grigny a pu se poursuivre cette année. Des ateliers de lecture-écriture ou artistiques ont été dispensés à des enfants et des jeunes de la ville pendant les vacances, dans le cadre de stages ou celui de la persévérance scolaire. Leurs activités liées au jeu ont été inscrites dans leur événement « Livre en été », référencées pour « Partir en livre » et inclues dans « Agglo fun tour (Grand Paris sud) ».

La JPA a répondu favorablement à l'invitation de l'association la Turmelière (Ligue de l'enseignement) pour participer à « Festi'malles » en octobre 2020. Un atelier de jeux d'écriture autour de l'histoire « Abracadabra, que la colo soit ! » a été proposé à des enfants de centres de loisirs et deux autres ateliers de présentation, d'écriture collective et de lecture ont permis de promouvoir le jeu auprès d'animateurs et de médiateurs du livre.

UN PLAIDOYER DE CRISE (SANITAIRE)

L'activité autour du plaidoyer 2020 a, comme les autres activités de la JPA, été largement impactée par la crise liée au coronavirus.

Ainsi, à l'inverse des années précédentes, la grande campagne de communication autour de nos actions qui se déroule généralement en avril/mai n'a pu avoir lieu. Elle a été remplacée par une campagne dite « au fil de l'eau » nous permettant de répondre aux demandes des journalistes. En effet, plusieurs points positifs sont à relever : le sujet des colos a été très présent dans les médias et la JPA, reconnue comme interlocuteur et sachant sur le sujet, a été fortement sollicitée.

Quelles ont été les actions de plaidoyer en 2020 ?

La JPA a produit une fiche de recommandation à destination des personnes intervenant auprès des enfants (enseignants, animateurs et bénévoles de la réserve civique), prenant ainsi part à la sensibilisation aux gestes barrières (qui nous semblent désormais naturels, presque inévitables).

La Confédération a également contribué aux travaux pilotés par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports sur les protocoles sanitaires, notamment pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement. A ce titre, elle a pu sensibiliser le Gouvernement sur les difficultés des protocoles sanitaires à mettre en œuvre en ACM. La JPA s'est aussi fortement mobilisée sur le risque de pénurie d'animateurs et de directeurs pour l'été 2020 et a fait part de propositions au ministère.

Enfin, la JPA a participé aux travaux sur « Vacances apprenantes », en particulier le cahier des charges. Tout en saluant l'effort financier important du Gouvernement, elle a fait part de propositions pour inscrire ce dispositif dans le savoir-faire des associations d'éducation populaire. Evidemment, ces propositions émanaient du collectif (organisateurs d'ACM, formateurs, syndicats enseignants, parents d'élèves…) que représente la JPA. Collectif dont les sensibilités étaient variées sur ce dispositif nouveau mais qui a su construire des propositions communes que la JPA a portées auprès des pouvoirs publics. Malgré des délais de mise en œuvre très courts, vacances apprenantes a permis aux acteurs éducatifs locaux, notamment les communes, d'élargir leur offre éducative, de travailler ensemble et de faire partir de nombreux enfants, dont beaucoup de primo-partants. Les moyens alloués à ce dispositif doivent maintenant s'inscrire dans le temps et dans une montée en charge d'action en faveur des colos.

A côté de la plateforme des parents sur le dispositif Colos apprenantes (voir supra), durant l'été 2020, la JPA a produit de nombreux documents tant à destination des organisateurs de séjours, des animateurs que des parents. Avec un souci unique : faire comprendre, diffuser les bonnes pratiques et rassurer.

En juillet, la JPA co-signait une tribune sur le pacte du pouvoir de vivre sur le droit aux vacances. Cette tribune, essentielle, signée par de nombreuses organisations a évidemment eu un impact conséquent. Elle a permis de mettre en lumière le travail de la JPA au travers d'un regroupement d'associations de premier ordre. Elle a souligné le rôle central du « collectif ». Comme le disait le célèbre détective Hercule Poirot *« Quand on ne fait plus travailler ses petites cellules grises, elles se rouillent. »*

Nous ne reviendrons pas sur notre très important colloque en ligne sur la Laïcité du 9 décembre 2020 qui a su très sérieusement apporter sa pierre à ce vaste débat de société (voir supra).

Enfin la JPA a mené un important travail d'interpellation des parlementaires et du ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports pour alerter sur la situation des organisateurs dans cette période de pandémie et la nécessité de soutenir les familles pour le départ en colo des enfants. En fin d'année 2020, la dernière loi de finances rectificative a permis de dégager 15 millions d'euros pour aider les organisateurs associatifs de séjours collectifs (colo et classe de découvertes). La JPA s'est aussi fortement mobilisée pour obtenir la reconduction des moyens du dispositif « Vacances apprenantes ». *Dans le cadre des travaux sur le projet de loi de finances 2021, la JPA a sollicité le soutien des parlementaires (députés et sénateurs) pour reconduire les moyens du dispositif « vacances apprenantes ».* Le bilan est sans conteste un grand succès : 3 amendements ont été déposés, portés par des parlementaires de différents bords politiques. Ils n'ont pas été retenus dans la version finale du projet de loi de finances, faute de soutien du Gouvernement mais ils ont néanmoins suscité du dialogue et ouvert la voie à une reconduction des moyens au sein d'un projet de loi de finances rectificatif en 2021. En mars 2021, le ministre de l'Education nationale annonçait la mise en œuvre de l'édition 2021 de Vacances apprenantes.

UN SERVICE JURIDIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a débuté à la mi-mars 2020 a bouleversé les activités du service juridique de la JPA.

Dans le cadre de sa mission, le service juridique a adapté ses activités et répondu aux urgences et besoins des membres confédérés, des comités départementaux et des unions régionales.

Pendant cette période, la veille réglementaire, la diffusion quotidienne d'un bulletin juridique, l'assistance et le conseil juridique, en temps normal dédiés aux abonnés de la plateforme JuriACM (www.juriacm-jpa.fr), ont été mises à disposition afin de répondre à toutes les sollicitations, en lien direct avec la crise du coronavirus.

Tout au long de cette année 2020, le service juridique a :

- maintenu un lien permanent avec les services de la DJEPVA ;
- identifié et/ou analysé plus de 200 textes officiels : lois, décrets, arrêtés ministériels, circulaires ;
- examiné une quarantaine de protocoles sanitaires (en comptant leurs mises à jour) ;
- exploré une centaine de documents pratiques, FAQ, guides et notes d'intention (ministériels, européens et partenaires...) ;
- assuré une veille permanente et en temps réel ;
- élaboré un bulletin de veille juridique quotidien ;
- répondu à toutes les demandes d'assistance juridique sur toutes les questions liées à la crise (responsabilités, conditions d'application et interprétation des protocoles sanitaires, port du masque, hébergement, restauration, activités sportives, questionnement sur les décrets d'application relatifs à l'Etat d'Urgence Sanitaire, vie statutaire associative...).

JURIACM

Durant la crise sanitaire, JuriACM a su orienter et adapter ses services pour répondre aux besoins du plus grand nombre, notamment par une politique éditoriale dynamique, en faveur du traitement de l'actualité juridique et sanitaire, avec un suivi heure par heure, et par l'ajout d'une rubrique « spécial Covid ».

JuriACM a mis en place, avec le cabinet spécialisé « ARJUNA » (www.arjuna.fr), deux modules d'information et de formation sur la communication de crise pour donner aux acteurs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) quelques clés et repères. Ces deux modules ont permis de mieux appréhender les éventuels effets médiatiques tournant autour de la situation sanitaire.

Toujours pour répondre aux besoins des acteurs d'ACM, le service juridique a également rédigé et/ou contribué avec les autres services de la JPA et les membres de la Confédération, des fiches pratiques pour permettre aux animateurs et directeurs d'appliquer en toute sécurité, la réglementation sanitaire (voir « La JPA face à la crise sanitaire », infra).

JURIACM EN QUELQUES CHIFFRES

90 notes « Coronavirus et ACM » éditées au cours de la crise sanitaire de mars à septembre

Des notes consultées chaque jour plus de **800** fois

5 000 utilisateurs avant la crise et **30 000** utilisateurs depuis le début de la crise sanitaire

Dossier « spécial Covid » consulté plus de **2.500** fois

Plus de **300** demandes d'assistance depuis le mois de mars 2020

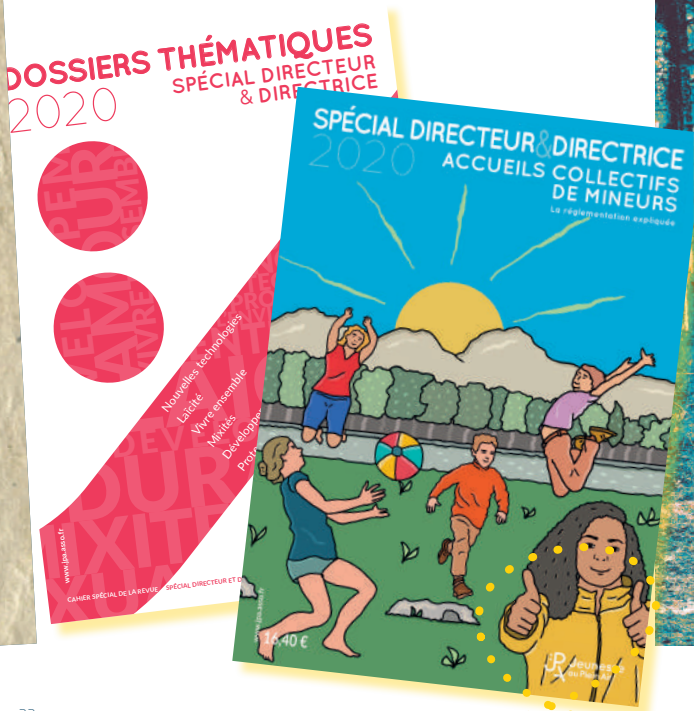

REVUE « SPÉCIAL DIRECTEUR & DIRECTRICE »

Le « Spécial Directeur & Directrice » est, chaque année, très attendu. Et pour cause : il est l'outil d'informations pratiques de référence des colonies de vacances, des centres de loisirs et des camps scouts !

Son succès est le fruit d'une collaboration harmonieuse entre le service juridique et les membres du groupe juridique de la Confédération (composé des membres confédérés, des comités départementaux, des acteurs de terrain et d'experts). Cette co-construction est idéale. Elle permet de rédiger des questions-réponses qui répondent réellement aux enjeux pratiques et immédiats des acteurs des ACM.

L'édition 2020 répond à 222 questions pratiques, réparties en 8 rubriques, 25 tableaux réglementaires synthétiques et des multiples encadrés pour étayer un point de droit en particulier, le tout accompagné de ses illustrations qui participent à l'identité de la revue.

La « relation aux parents dans les ACM » a été le thème du dossier Spécial Directeur & Directrice 2020, qui revêt une importance particulière en ce sens que l'accueil en ACM consiste à prendre en compte l'enfant, mais aussi ses parents. Parents, animateurs et directeurs sont intrinsèquement liés entre eux : ils partagent l'acte éducatif.

Cette édition 2020 a été aussi l'occasion de développer d'autres supports thématiques qui accompagnent la revue principale. Ce dossier thématique reprend tous les « dossiers spéciaux » des éditions précédentes qui sont revues, rectifiées et mises à jour en fonction des dernières actualités et des enjeux éducatifs et pédagogiques.

Evidemment la crise sanitaire a eu un impact sur les ventes de l'éditions 2020 : baisse de 22 % par rapport à 2019.

L'OVLEJ SCRUTE LE SECTEUR

Contribuer à une meilleure connaissance des vacances et des loisirs des enfants et des adolescents français, tel est le rôle de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej, www.ovlej.fr). Cette association comme beaucoup a dû adapter son programme de travail et de recherche sur l'année 2020 au regard de la crise sanitaire qui a fortement touché l'activité des accueils collectifs de mineurs.

En effet, l'Observatoire se veut être un pôle de ressources et un lieu de recherche utile à ses membres et à tout acteur agissant dans le domaine des loisirs et des vacances des jeunes Français. Il a donc semblé indispensable à son Conseil d'administration de répondre aux questionnements des acteurs du secteur, en cette période inédite et emplie d'incertitudes. Ainsi, l'année 2020 aura permis la diffusion tant

de résultats d'études pré-crise sanitaire, que d'enquêtes permettant de comprendre les effets de cette crise sur les vacances d'été des jeunes.

Le Bulletin n°52 (février 2020) est venu clore la série de Bulletins présentant les résultats de l'étude sur le vivre-ensemble en accueils collectifs de mineurs. Il propose, dans un premier temps, de découvrir le point de vue des enfants et des adolescents sur leur définition de ce qu'est le vivre-ensemble en centres de loisirs et colonies de vacances ; dans un second temps, d'analyser les compétences, savoir-être et savoir-faire que les jeunes ont conscience de développer au travers de ces expériences collectives.

Avec le Bulletin n°53 (juin 2020), l'Ovlej présente les résultats de l'enquête menée avec le Crédoc sur les pratiques de départs en vacances et de loisirs collectifs des jeunes de 5 à 19 ans. On y apprend ainsi qu'en 2019, 36 % des jeunes Français n'ont pas eu la possibilité de partir en vacances (au moins quatre nuits consécutives en dehors du domicile familial). Cela représenterait 4,4 millions d'enfants âgés de 5 à 19 ans. L'enquête nous apprend que la fréquentation des accueils de loisirs et/ou des séjours collectifs ne touche pas toute la population. En effet, les enfants issus de familles à hauts revenus ou résidant en agglomération parisienne ont plus de chance que les autres de fréquenter ce type d'accueils. Les classes moyennes semblent préférer les associations et clubs sportifs ou culturels aux accueils de loisirs, et les vacances en familles aux séjours collectifs.

Avec l'arrivée du premier confinement et les questions en lien avec la réouverture des accueils collectifs de mineurs, l'Ovlej a pris la décision de centrer son programme de travail sur des enquêtes portant sur les perceptions et décisions des parents quant aux vacances d'été 2020 de leurs enfants. Deux enquêtes « flashs » ont ainsi été réalisées auprès de parents d'enfants âgés de 6 à 17 ans. La première, dont le questionnaire a été diffusé sur la fin de la période de confinement, a permis de répondre à la question : « Les parents sont-ils prêts ou pas à inscrire leurs enfants dans les accueils collectifs cet été ? ». La seconde, réalisée à la mi-juin, a eu pour objectif de comprendre les effets de la crise sanitaire sur les choix des familles concernant les vacances d'été de leurs enfants. L'Union nationale des associations familiales (Unaf) s'est associée à l'Ovlej pour la réalisation de cette seconde enquête.

Les résultats de ces enquêtes n'ont pas été diffusés au travers des traditionnels Bulletins de l'Ovlej. Les rapports complets ont été publiés sur le site internet (mai et juillet) et ont été accompagnés de restitutions orales, via des web conférences, laissant ainsi la place à des échanges avec les participants, tant sur les résultats des enquêtes que sur des retours d'expériences. Les vidéos de ces restitutions ont également été mises en ligne.

Enfin, sur le dernier trimestre 2020, l'Ovlej s'est associé à la Djepva dans le cadre du bilan sur les « colos apprenantes », nouveau dispositif mis en place à la sortie du confinement dans le cadre du plan « vacances apprenantes ». Près de 70 000 départs ont été comptabilisés sur ces séjours, organisés sur les vacances d'été et d'automne 2020. L'Observatoire a réalisé une étude centrée sur le point de vue des familles (parents et enfants). L'objectif : d'une part, mieux comprendre comment et dans quelles conditions les familles se sont saisies de ces séjours ; d'autre part, recueillir leurs retours et expériences.

En cette année si particulière, l'Ovlej a souhaité répondre au mieux à son ambition de diffusion de l'information, à savoir que chacun des acteurs

œuvrant dans le champ des vacances et des loisirs collectifs des mineurs puisse s'emparer des données produites afin de se questionner, de faire évoluer ses pratiques ou de prendre des décisions. Afin de toujours plus et mieux diffuser les données sur les accueils collectifs de mineurs, l'Observatoire est également intervenu dans le cadre d'un colloque organisé par l'université d'Angers sur les colonies de vacances (novembre) et a rédigé un article pour la revue « Juristourisme », dans le cadre d'un dossier sur le tourisme des jeunes (décembre).

UN SERVICE DOC AU SERVICE DE TOUS

Quelle est la place du centre de documentation au sein de la JPA ?

Le centre de documentation a pour mission principale de recenser et référencer les informations et les documents existants sur les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes. Il doit répondre aux besoins en information des salariés, bénévoles et membres de la JPA. Les ressources collectées, soit par des abonnements à des revues payants ou gratuits, soit par la veille, sont mises à disposition du personnel et sont également valorisées auprès des membres de la JPA et d'un public externe (professionnels du secteur, étudiants…) via le site Internet doc.jpa.asso.fr.

En 2020, quelle a été l'activité centrale ?

L'activité centrale en 2020 s'est adaptée à la crise sanitaire et au contexte du télétravail induit par la crise ! L'activité s'est centrée majoritairement sur la veille documentaire. La masse d'information numérique générée dès le début de la crise sanitaire a fait augmenter le nombre de sources à surveiller sur le Web et les médias sociaux. Pour éviter de tendre vers une situation d'infobésité dans la collecte des informations, il a été nécessaire d'améliorer l'organisation des outils de veille et d'affiner le « sourcing » (identification des sources les plus pertinentes à surveiller). Parallèlement, de nouvelles ressources ont été référencées sur le site web documentaire et celles publiées par le réseau JPA mises en avant dès la page d'accueil et dans des espaces dédiés.

Quel est l'apport du numérique au centre de Doc JPA ?

Le numérique est au cœur de la gestion des activités documentaires. Le centre de Doc JPA fait usage du numérique quotidiennement en utilisant pour son fonctionnement différents outils en ligne : logiciel documentaire (Kentika), logiciel de veille (Inoreader), agrégateur de presse (Aday), moteurs de recherche, réseaux sociaux… L'autre usage majeur concerne la diffusion des documents numériques soit par le site documentaire, soit par messagerie comme pour l'envoi des bulletins de veille. Les technologies du numérique facilitent considérablement la gestion documentaire et demandent d'assurer un suivi sur leurs évolutions constantes et d'évaluer la nécessité de nouvelles intégrations.

Quelles sont les services proposés aux lecteurs ?

Les lecteurs du service documentation peuvent disposer de services adaptés selon qu'ils sont internes ou externes à la JPA. Le site web documentaire offre au public externe la possibilité de consulter des références spécifiques et celle d'effectuer en toute autonomie des recherches. Si besoin et à leur demande, ces lecteurs peuvent bénéficier, comme pour les lecteurs internes, d'une recherche documentaire personnalisée. Les livrables de veille sont uniquement proposés aux acteurs internes à la JPA. Ils viennent renforcer leurs connaissances du secteur, maintenir leurs expertises et contribuer à leurs actions et prises de décisions. Une attention particulière est portée aux retours des lecteurs afin de leur proposer des services toujours plus en adéquation à leurs attentes.

Prédominance du numérique lors de la crise sanitaire : quelles conséquences ?

La mission de veille du centre de documentation a été impactée directement par l'usage massif du numérique lors de la crise sanitaire. Les informations se multipliant sur le Web, cette activité est devenue quasiment exclusive. L'actualité du secteur des accueils collectifs de mineurs (ACM) à surveiller a été abondante et relayée par la presse nationale, la presse régionale, des revues spécialisées, des institutions, des acteurs du secteur ou encore des réseaux sociaux. Cette importante couverture du secteur par la presse a été collectée grâce aux outils de veille numériques et proposée sous forme de revues de presse thématiques. L'espace numérique a permis la tenue en ligne d'événements de la JPA pour lesquels le centre de documentation a été également sollicité. Une page référençant des ressources sur la laïcité dans les ACM, par exemple, a été réalisée et mise à disposition sur le site documentaire pour la table ronde organisée le 9 décembre. La prédominance du numérique lors de la crise sanitaire a fait accroître le nombre des produits documentaires, a permis de les diversifier et a donné par conséquent plus de visibilité aux activités du centre de documentation.

esse au pl

JEUNESSE AU PLEIN AIR"
HERVÉ MORVAN
ACHETEZ LES TIMBRES ET LES VIGNETTES
AU PROFIT DES COLONIES DE VACANCES
CONFÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE VACANCES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS
23, RUE DE RICHELIEU, PARIS 1er

RAPPORT FINANCIER

*

LES FINANCES DE LA JPA

*

Comment commencer ce rapport financier sans évoquer les impacts de la crise sanitaire sur notre secteur des centres de vacances et de loisirs ?

*

La JPA clôt l'exercice 2020 sur un résultat économique et financier satisfaisant. Il n'en est pas de même pour beaucoup des organisations qui composent notre confédération. En effet, beaucoup d'organisateurs de centres de vacances ont connu une année 2020 très difficile marquée par une chute importante de leur activité, qui se traduira par des résultats économiques dégradés.

Au moment d'écrire ce rapport, la recrudescence de la pandémie que nous subissons n'est pas de bon augure pour l'année 2021, après une très mauvaise saison d'hiver eu égard à la fermeture des remontées mécaniques des stations de ski.

Cette situation est particulièrement difficile pour toutes les organisations ayant un niveau de charges fixes importantes.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CRISE

Si la JPA a été impactée dans ses missions et son organisation par les mesures sanitaires, elle n'en n'a pas trop subi de conséquences économiques.

Les ventes de biens et services enregistrent une légère augmentation

La baisse des ventes de la revue spécial directeur et directrice a été compensée par une augmentation des abonnements à JURIACM.

Les produits de la générosité du public sont en diminution de 22 K€ par rapport à 2020. Le départ de la responsable de la collecte, en janvier 2020, a fortement perturbé le fonctionnement de ce secteur. Par ailleurs, nous avions enregistré sur 2019 un legs d'une valeur de 17K€.

Les subventions enregistrent une augmentation de 421 K€

Une subvention perçue de la DJEPVA pour financer des départs dans le cadre du dispositif « colos apprenantes » a permis de compenser la diminution de la subvention de l'ANCV pour financer les départs en séjours scolaires, qui ont enregistrés une baisse de 75 % sur l'année 2020.

Cette situation d'augmentation globale des subventions ne doit pas faire occulter une nouvelle baisse de 8 % du montant de notre subvention Education nationale.

Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de 335 K€

Ce résultat intègre un report en fonds dédiés des subventions pour un montant de 485 K€ ; la subvention de la DJEPVA pour le dispositif colos apprenantes prévoyait l'attribution d'aides pour les vacances de Noël qui ont dû être annulées.

Les salaires et charges de personnel enregistrent une augmentation de 39 K€ due à l'ajustement de la provision pour indemnités de fin de carrière à hauteur de 49 K€.

Nous avons enregistré une baisse de 60 K€ sur les frais de déplacements et d'hébergement du fait de l'annulation de nombreuses réunions durant l'année 2020.

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 85 K€ grâce aux économies de charges réalisées.

Le résultat financier excédentaire de 10 K€ reste très insuffisant au regard de la trésorerie disponible de notre confédération. Nous traiterons de cette question dans la partie consacrée au modèle économique.

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 173 425 €

Deux éléments principaux en sont à l'origine :

- la vente des derniers terrains de Viazac pour un résultat de 146 K€
- la comptabilisation de la contribution financière de HPE pour un montant de 246 K€ avec en contrepartie le report en fonds dédiés de la partie non consommée de cette

contribution pour un montant de 219 K€

Le résultat net excédentaire de 266 665 € s'explique donc par le résultat exceptionnel et les économies de charges réalisées du fait de la suppression de nombreuses réunions.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA JPA

Le projet confédéral adopté par le congrès de Troyes en juin 2018, fixait comme objectif de « Réinventer le modèle économique de la JPA pour répondre à ses ambitions ».

L'assemblée générale de décembre 2018 a validé la création du Fonds de dotation Partir et Devenir, dont la JPA garde le contrôle en étant majoritaire au sein du conseil d'administration.

2 missions étaient définies au fonds de dotation :

- développer les ressources liées au mécénat d'entreprise ;
- développer les ressources issues des produits générés par la valorisation des actifs JPA, par un transfert d'actifs de JPA à Partir et Devenir.

3 évènements ont ralenti la mise en œuvre de ces décisions :

- la crise sanitaire qui a ralenti et perturbé la recherche de mécènes ;
- le départ fin janvier de la responsable du développement de l'appel à la générosité non remplacée immédiatement, compte-tenu du contexte sanitaire ;
- le projet avorté de recherche de locaux mutualisés avec Solidarité laïque.

Nous avons relancé ce dossier à la fin de l'année 2020, et des propositions concrètes seront soumises à l'Assemblée générale de juin 2021.

La stratégie repose sur deux axes :

- le transfert du siège de la JPA et la mise en location de la rue d'Artois afin de dégager des ressources permettant de financer les frais de fonctionnement de Partir et Devenir. Une piste sérieuse est à l'étude pour le transfert du siège d'ici la fin de l'année 2022 ;
- le transfert d'une partie des fonds propres de la JPA au fonds de dotation, avec pour mission confiée à Partir et Devenir de faire fructifier ces actifs afin de dégager des ressources supplémentaires dédiées au financement des missions de la JPA. Les fonds de dotation sont des structures ad'hoc pour ce type d'opérations. Un comité d'investissement, composé d'experts, sera constitué pour formuler des conseils et des recommandations, le conseil d'administration restant seul décideur.

Le modèle économique est maintenant clairement dessiné, reste à le valider dans le cadre de nos instances démocratiques et le mettre en œuvre pour développer nos ressources au service de nos missions.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2020

Le compte de résultat

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation	3 609 432	3 188 518
Charges d'exploitation	3 524 349	3 174 436
Résultat d'exploitation	**85 083**	**14 082**
Produits financiers	10 734	10 494
Charges financières		
Résultat financier	**10 734**	**10 494**
Résultat courant	**95 817**	**24 576**
Produits exceptionnels	585 719	31 445
Charges exceptionnelles	412 294	13 745
Résultat exceptionnel	**173 425**	**17 700**
Impôts sur les sociétés	2 576	2 518
Total des produits	4 205 885	3 230 457
Total des charges	3 939 219	3 190 699
Résultat net	266 665	39 758

Le bilan

BILAN ACTIF	Au 31/12/2020 Net	Au 31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles	3 287	6 887
Immobilisations corporelles	40 792	42 438
Immobilisations financières	157 038	157 038
TOTAL I	201 117	206 363
ACTIF CIRCULANT		
Créances	50 845	33 623
Disponibilités	11 494 309	10 528 305
Charges constatées d'avance	6 670	25 974
TOTAL II	11 551 824	10 587 902
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 752 940	10 794 265

BILAN PASSIF	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
TOTAL I	10 530 504	10 263 839
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	718 564	65 770
TOTAL II	718 564	65 770
PROVISIONS		
TOTAL III	166 570	118 205
DETTES		
TOTAL IV	337 302	346 451
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 752 940	10 794 265

Les produits et charges par origine et destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2 020		2 019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	375 519	375 519	400 244	400 244
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	731 965		340 087	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 847 002		2 426 078	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	185 628		4 369	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	65 770		59 679	
TOTAL	**4 205 884**	**375 520**	**3 230 457**	**400 244**
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES	2 568 014	232 510	2 640 639	309 867
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	192 619	143 010	224 864	90 377
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	244 664		241 997	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	212 782		15 030	
5-IMPÔT SUR LES BENEFICES	2 576		2 399	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	718 564		39 758	
TOTAL	**3 939 219**	**375 520**	**3 164 687**	**400 244**
EXCEDENT OU DEFICIT	266 665		65 770	

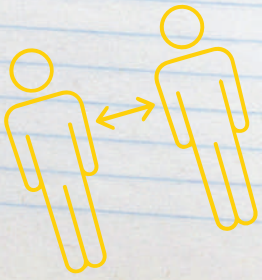

La part des produits provenant de la générosité du public enregistre une baisse de 6 % ; en 2019 nous avions enregistré le versement d'un legs de 17,5K.

Les produits non liés à l'appel à la générosité enregistrent une hausse compte-tenu de produits exceptionnels liés à la cession d'actifs immobiliers et l'enregistrement d'une contribution exceptionnelle d'une organisation proche de la JPA, à la suite à sa dissolution.

Les subventions enregistrent une hausse significative (+17 %) mais une part de celles-ci ont été reportées sur 2021, car nous n'avons pas pu totalement les utiliser compte-tenu de la crise sanitaire.

Les missions sociales enregistrent une baisse de 2,8 %, en répercussion de la crise sanitaire.

Les frais de recherche de fonds enregistrent une augmentation car nous avons fait appel en 2020 à des prestataires extérieurs pour conduire une opération de prospection par téléphone. Par ailleurs, nous avons aussi fait le choix de nous faire accompagner par un conseil stratégique en matière d'appel à la générosité.

la jeunesse

2020

ANNÉE

BLANCHE ?

Jeunesse au Plein Air

21 rue d'Artois • 75008 Paris
Tél : 01 44 95 81 20 • Fax : 01 45 63 48 09
lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr